



MUNICIPALITE DE SALVAN

ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DU 18.12.2017

PROCES-VERBAL

En date du 24 novembre 2017, par affichage public dans les différents villages de la commune, ainsi que par l'envoi d'une circulaire tous-ménages, deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 18 décembre 2017. L'Assemblée bourgeoisiale a eu lieu à 19h30 au complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil bourgeoisial sont présents. L'assemblée est présidée par M. Florian Piasenta, président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée bourgeoisiale et salue les participants au nom du Conseil bourgeoisial, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes.

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Ordre du jour de l'Assemblée bourgeoisiale :

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Budget de la Bourgeoisie 2018 et planification financière 2019-2021
- 4) Approbation du budget de la Bourgeoisie 2018
- 5) Renouvellement mandat de révision - Fidag SA
- 6) Divers

Aucune modification n'a été requise dans les délais légaux.

Point 1 de l'ordre du jour

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 12.06.2017 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour :

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence M. Ernest Décaillet et M. Jean-Robert Heitz.

Point 3 de l'ordre du jour :

Il est fait lecture du message introductif concernant la Bourgeoisie.

Il est fait lecture des comptes (voir chiffres ci-après).

A noter que le budget 2018 n'a subi aucune modification par rapport à celui de 2017.

Remarques accompagnant la lecture du budget :

Catégorie de compte	Remarque
942 Carrière	En 2017, la carrière a très bien été exploitée, raison pour laquelle, les comptes 2017 devraient largement dépasser le budget. Quant à 2018, c'est encore l'inconnu

A noter que nous continuerons à opérer un amortissement maximum pour que le résultat soit au point mort (à 0). Il n'y a donc ni perte ni bénéfice prévu. Aucun investissement n'est prévu tant que la Commune n'aura pas remboursé le prêt.

Point 4 de l'ordre du jour :

Vote : Il est demandé à l'Assemblée de valider le budget 2018 tel que présenté.

Abstention : 0

Refus : 0

Cet élément est approuvé à l'unanimité

Point 5 de l'ordre du jour :

Le Président mentionne que l'Assemblée Primaire a déjà validé le mandat Fidag pour la période 2017-2020 lors de l'assemblée extraordinaire du 4 septembre 2017, mais les Bourgeois n'ont pas encore reconduit le mandat pour la Bourgeoisie.

Vote : Il est demandé à l'Assemblée de valider l'organe de révision pour la Bourgeoisie pour la période 2017-2020 à la société Fidag SA basée à Martigny.

Abstention : 0

Refus : 0

Cet élément est approuvé à l'unanimité

Point 5 de l'ordre du jour :

Dans les divers :

Néant	
-------	--

L'assemblée est levée à 20h00.

Le Président :
PIASENTA Florian

Le Secrétaire:
GILARDI Cédric

Salvan, le 18 décembre 2017